

KEREN PERSPECTIVES

Part N : FR0013308160
KEREN FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure l'indice CAC MID SMALL dividendes réinvestis sur la durée de placement recommandée.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Il constitue un indicateur de référence a posteriori auquel le porteur pourra se référer.

L'OPCVM est classé « Actions des pays de la zone euro »

La stratégie d'investissement repose sur un stock picking fondamental dans notre univers d'investissement au travers d'une analyse financière et stratégique réalisée en interne. L'univers d'investissement est composé des valeurs européennes, principalement françaises éligibles au PEA. La sélection d'actions s'opère sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. Le portefeuille pourra être exposé en totalité à des sociétés de petite capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). La construction du portefeuille ne tient pas compte des valeurs présentes dans l'indice de référence ni de leur poids. La présence d'un titre en portefeuille sera fonction de son potentiel d'appréciation calculé par l'équipe de gestion et son poids sera la reflet du couple rendement /risque de l'investissement estimé par l'équipe de gestion après une analyse financière détaillée.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 100% maximum sur les marchés d'actions de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations, dont :
 - 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de la zone euro.
 - de 0% à 100% sur les actions de petite (<1Md €) et moyenne capitalisation (<5Mds €).
 - de 0% à 10% sur les marchés d'actions de pays hors zone euro.

■ de 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de

notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres

- 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

L'OPCVM s'engage à respecter un investissement minimum de 75% en actions éligibles au PEA de toutes tailles de capitalisations.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels dans un but de couverture et titres intégrant des dérivés, dans un but de couverture et/ ou d'exposition sur le risque d'action ou de change.
- des dépôts, emprunts d'espèces, liquidités.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

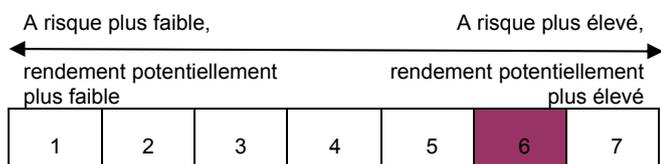
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 12 heures (heure de Paris) (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition très forte aux actions, en particulier de la zone euro, pouvant entraîner une très forte volatilité et donc de fortes variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (*)	2% TTC
--------------------	--------

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC de la surperformance au-delà de celle de l'indice CAC MID SMALL dividendes réinvestis. Il n'est prélevé aucune commission variable si la surperformance est inférieure à la moyenne sur l'année de l'EONIA capitalisé.
---------------------------	--

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de la part. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.kerenfinance.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

La commission de surperformance sera calculée sur un période allant du 12-06-2017, date de changement d'indice, au 31-12-2018.

PERFORMANCES PASSES

La part N est créée le 23 janvier 2018. Les performances seront affichées à compter de la fin de l'exercice 2019

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur SBF 120 ne tient pas compte du réinvestissement des dividendes jusqu'au 31/12/2013.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/08/2001

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : En date du 12/06/2017 : changement de nom du fonds : K INVEST France devient KEREN PERSPECTIVES – changement de la classification AMF en « actions des pays de la zone euro » - évolution de la fourchette d'exposition aux petites et moyennes capitalisations de 30 à 100% - changement d'indice de référence – 23/01/2018 : création d'une part N.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : KEREN FINANCE - 178, Boulevard Haussmann - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com. Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Ce fonds n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.

Les éléments concernant la politique de rémunération de Keren Finance seront disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2017 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

FISCALITE : L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/02/2018.